



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

Conseil communautaire du 20 février 2017

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 13 février 2017

Secrétaire de séance :

Mr Philippe BASTROT (Riscle)

Date d'affichage : 13 février 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt février à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour de TERMES D'ARMAGNAC, sous la présidence de Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44

Nombre de conseillers présents :

29

Nombre de pouvoirs :

3

Nombre de votants :

32

Nombre de suffrages blancs :

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Ducournau, Fauque, Baudé, Jelonch, Darroux, Terrain, Boué, Lajus, Bastrot, Michel, Clot, Ducasse, Biau, Daste, Bocq, Renaudin, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Pasian, Flogny, Coomans, Casabonne-Pujolle, Cauzette, et Messieurs Lartigolle, Broqua, Cagnasso, Dufau, Capmartin, Fitan, Granier, Boueilh, Périssé, Darrieux.

Pouvoirs : de Monsieur Boueilh à Monsieur Petit, de Monsieur Broqua à Madame Aragnouet, de Madame Coomans à Monsieur Terrain.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2017
- **PIG:** Présentation du programme et de l'organisation des permanences
- **Finances :**
 - Comptes Administratifs 2016
 - Débat d'Orientation Budgétaire
- **Personnel :**
 - Document unique relatif aux risques professionnels : Procédure
- **Voirie Bâtiments :**
 - Mise en compatibilité du PLU de Margouët avec le projet de construction de gazoduc Gascogne Midi entre Lussagnet et Barran.
- **Divers :**

- Contrat Départemental de développement
- Création de l'établissement public foncier d'Occitanie

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe Bastrot est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 25 janvier 2017

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

PIG : présentation du programme et de l'organisation des permanences :

Le cabinet ALTAÏR présente le dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place sur le territoire des 25 communes de la CCAA. C'est un dispositif permettant de bénéficier de conseils et de subventions pour réaliser les travaux d'amélioration de logement, notamment des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap, d'amélioration du confort.

Des permanences se tiennent le 1^{er} jeudi de chaque mois à la mairie de Riscle de 14 H à 16 H , le 2^e jeudi de chaque mois à la mairie d'Aignan de 14H à 16 H, le 4^e jeudi de chaque mois à la mairie de Viella de 14H à 16 H.

Finances

-Vote du compte administratif 2016 ;

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, votent le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 311 992,48
	Réalisé :	1 285 696,13
	Reste à réaliser :	774 072,00
Recettes	Prévu :	2 311 992,48
	Réalisé :	1 647 117,37
	Reste à réaliser :	40 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 741 636,36
	Réalisé :	4 056 649,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 741 636,36
	Réalisé :	4 910 299,13
	Reste à réaliser :	0,00

	<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>	
	Investissement :	361 421,24
	Fonctionnement :	853 649,97
Résultat global :		1 215 071,21

-Vote du compte administratif 2016 de « Zone artisanale Saint Germé»

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, votent le Compte Administratif de la Zone artisanale Saint Germé de l'exercice 2016 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	328 476,87
	Réalisé :	328 476,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	328 476,87
	Réalisé :	194 763,67
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	438 966,28
	Réalisé :	305 252,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	438 966,28
	Réalisé :	225 568,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-133 713,20
Fonctionnement :	-79 684,17
Résultat global :	-213 397,37

-Vote du compte administratif 2016 de la zone de mauranche .

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, votent le Compte Administratif de la Zone de Mauranche de l'exercice 2016 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	48 394,62
	Réalisé :	38 911,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	48 394,62
	Réalisé :	48 394,62
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	71 172,87
	Réalisé :	32 843,72

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	71 172,87
	Réalisé :	55 557,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	9 482,64
Fonctionnement :	22 713,58
Résultat global :	32 196,22

-Vote du compte administratif 2016 de « Energies renouvelables »

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, votent le Compte Administratif de Energies renouvelables de l'exercice 2016 et arrêtent ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	17 829,55
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	17 829,55
	Réalisé :	17 829,10
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 342,73
	Réalisé :	2 988,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 342,73
	Réalisé :	7 365,14
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	17 829,10
Fonctionnement :	4 376,40
Résultat global :	22 205,50

-Affectation des résultats 2016

Le Conseil Communautaire, Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	380 819,63
- un excédent reporté de :	472 830,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	853 649,97
- un excédent d'investissement de :	361 421,24
- un déficit des restes à réaliser de :	734 072,00

Soit un besoin de financement de : **372 650,76**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme

suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	853 649,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	372 650,76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	480 999,21

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **361 421,24**

-Affectation des résultats 2016 «Zone artisanale de Saint Germé »

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	27 698,00
- un déficit reporté de :	107 382,17

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	79 684,17
- un déficit d'investissement de :	133 713,20
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de : **133 713,20**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme

suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	79 684,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **79 684,17**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **133 713,20**

-Affectation des résultats 2016 de la Zone artisanale de Mauranche

Le Conseil Communautaire, Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	22 713,58

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 713,58
- un excédent d'investissement de :	9 482,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un excédent de financement de : **9 482,64**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme

suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	22 713,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	22 713,58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	9 482,64

-Affectation des résultats 2016 « Energies renouvelables »

Le Conseil Communautaire, Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **1 033,67**
- un excédent reporté de : **3 342,73**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **4 376,40**
- un excédent d'investissement de : **17 829,10**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **17 829,10**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme

suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	4 376,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 376,40
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	17 829,10

-Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Communauté et du compte de gestion du receveur

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de « *Zone artisanale Saint Germé* » et du compte de gestion du receveur

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la *Zone artisanale de Mauranche* et du compte de gestion du receveur

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de « *Energies renouvelables* » et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le débat d'orientation budgétaire :

Les orientations stratégiques pour 2017 sont présentées par M.Jelonch :

-Acquisition réserve foncière pour un développement économique : 100 000euros

-Enveloppe ingénierie économique : 50 000 euros ;

-Fonds de concours pour la Tour de Termes d'Armagnac : 68 400 euros
(19700 euros au titre de 2016 et 48700 euros au titre de 2017)

-Matériel de l'école de musique : 1800 euros

-Travaux pose de moquette à l'école de musique : 5000 euros

-Pylône EHPAD : 21600 euros

Travaux de voirie : 500 000 euros

-Accessibilité de la maternelle de Riscle : 8 400 euros

-Accessibilité de l'école maternelle de Saint-Mont : 36 000 euros

-Matériel et mobilier : 30000 euros

-Imprévus bâtiments plus lancement des études travaux envisagés sur l'école d'Aignan :
78800 euros

-Pour financer ce programme, un recours à l'emprunt peut se situer entre 250000 et 300000 euros.

Un débat s'engage où est discuté la mise en œuvre du PLUI pour 2017 et la conclusion de reporter son étude à 2018.

Le montant de la voirie est contesté et une demande est faite pour augmenter le budget qui lui est attribué.

Personnel

-Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Président rappelle au conseil communautaire que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre le Centre de Gestion du

Gers propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Le Président propose au Conseil la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d' :

- approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- autoriser M. le Président à faire appel au Centre de Gestion du Gers pour un accompagnement technique et méthodologique,
- de l'autoriser à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Voirie bâtiments

-Mise en compatibilité du PLU de Margouët-Meymes.

Lors du conseil communautaire du 12 septembre 2016, l'assemblée délibérante a décidé de prendre la compétence urbanisme.

Il s'avère qu'un projet de renforcement du gazoduc « Gascogne Midi » qui consiste à construire une canalisation de gaz naturel entre les communes de Lussagnet (40) et Barran (32) passant par Margouët-meymes était décidé.

Afin de mener à bien ce projet, une enquête d'utilité publique, portant à la fois sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU de Margouët-Meymes s'avèrait nécessaire. A l'issue de cette enquête la déclaration d'utilité publique a été déclarée favorable.

Or, en raison de la prise de compétence, la modification du PLU de Margouët-Meymes doit requérir, non plus l'avis du conseil municipal mais l'avis du conseil communautaire.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU de Margouët-Meymes afin de permettre la réalisation du renforcement du gazoduc « Gascogne Midi ».

Affaires diverses :

- Le contrat départemental de développement.

Le conseil départemental a décidé, le 27 janvier dernier, de s'engager dans un partenariat avec les communes et communauté de communes (ou d'agglomération) afin de répondre au caractère de forte ruralité du Département et ce, autour de trois axes :

-L'innovation sociale dans la conduite de projets d'action sociale, de développement social, d'accès aux soins et aux services ;

- L'amélioration du cadre de vie par le développement de politiques adaptées en matière de tourisme, de culture, de sport et de lien social ; la transition écologique et énergétique dans toutes ses déclinaisons, comme la promotion des circuits courts et la résorption de la précarité énergétique.

Pour ce faire, un contrat cadre a été défini et présente le volume financier qui accompagnera cette politique.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette contrat cadre et autorisent M. le Président à signer tout document y afférent.

-Projet de décret portant extension de l'établissement public foncier (EPF) de la région Occitanie.

Comme suite à la concertation menée par les préfets de l'ex-région Midi-Pyrénées, il est apparu la pertinence du maintien d'un établissement public foncier dans le nouveau périmètre de la région.

En effet, cet établissement permet d'apporter une aide aux collectivités locales pour toutes acquisitions immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il peut effectuer les études et travaux nécessaires.

Il est demandé aux collectivités locales et EPCI de se prononcer sur le projet de décret modificatif joint à la présente délibération.

Aussi, les membres du conseil communautaire ont émis, à la majorité (6 abstentions) un avis favorable à ce projet de décret.

La séance est levée à 23 H 15